



L'an deux mille vingt deux, le huit novembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 31/10/2022
Liste des délibérations affichée le 10/11/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE
Secrétaire élu : Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE
Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Patrice LANGIN

ABSENT

Anissa HIDRIS

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR, 32 sans participation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des actes de gestion.

2 - Désignation du correspondant incendie et secours de la ville de Pierre-Bénite

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

DESIGNE Monsieur Jean-Luc PAYS correspondant incendie et secours de la ville de Pierre-Bénite.

DIT que Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre de la présente désignation.

3 - Projet de territoire pour la conférence territoriale des Maires (CTM) Lômes et Coteaux du Rhône

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, 3 abstentions ,

EMET un avis FAVORABLE au projet de territoire en déclinaison du pacte de cohérence métropolitain adopté par la Conférence territoriale des Maires Lômes et Coteaux du Rhône ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre du projet de territoire, dont le projet de territoire lui-même, et tous les documents s'y rapportant .

4 - Internalisation du portage des repas au domicile des aînés

Rapporteur: Madame CHAPON

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

APPROUVE le projet d'internalisation du service de portage de repas en faveur des aînés de la commune ;

VALIDE le contrat tripartite pour une entrée en vigueur à compter de 2 janvier 2023 ;

APPROUVE le nouveau règlement intérieur applicable à compter du 2 janvier 2023.

5 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur: Monsieur SEBASTIEN

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 4 abstentions ,

DECIDE de supprimer :

-un poste de bibliothécaire territorial à temps complet relevant du cadre d'emploi des bibliothécaires territoriaux et ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi

DECIDE de créer :

-un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine et ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi.

APPROUVE l'affectation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants au budget principal service médiathèque suite à un reclassement.

DIT que les crédits sont prévus au budget

6 - Remise gracieuse de dette – Aide exceptionnelle – Pôle Famille

Rapporteur: Madame MERCIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **APPROUVE** la remise gracieuse telle que détaillée ci-après :

N° bordereau	N° titre	Libellé
91	815	2022-MAI FAC 142637 RESTAURATION SCOLAIRE KRAVCHUK MAKSYM
121	1018	2022-JUIN FAC 143482 RESTAURATION SCOLAIRE KRAVCHUK MAKSYM
148	1320	2022-JUILLET FAC 144845 RESTAURATION SCOLAIRE KRAVCHUK MAKSYM
91	843	2022-MAI FAC 142835 RESTAURATION SCOLAIRE ZAULOCHNYI ANTON
91	843	2022-MAI FAC 142835 RESTAURATION SCOLAIRE ZAULOCHNYI MYKOLA
121	1064	2022-JUIN FAC 143686 RESTAURATION SCOLAIRE ZAULOCHNYI ANTON
121	1064	2022-JUIN FAC 143686 RESTAURATION SCOLAIRE ZAULOCHNYI MYKOLA
148	1344	2022-JUILLET FAC 145058 RESTAURATION SCOLAIRE ZAULOCHNYI ANTON
148	1344	2022-JUILLET FAC 145058 RESTAURATION SCOLAIRE ZAULOCHNYI MYKOLA

DIT que la remise gracieuse fera l'objet d'une annulation des titres concernés et l'établissement d'un certificat administratif demandant à Madame la Trésorière Principale de bien vouloir procéder de même dans ses écritures, à l'appui de la présente délibération.

DECIDE d'établir la gratuité de la restauration scolaire pour l'enfant de la famille ukrainienne toujours présente sur la commune pour l'année scolaire 2022/2023 ;

DIT que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

7 - Admission en créances éteintes - Etat complémentaire

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

DECIDE de l'admission en créance éteinte pour un montant de 3 264 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et à procéder aux dépenses sur le compte 6542.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2022 chapitre 65.

8 - Décisions modificatives - Budget principal et budget annexe

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, 3 contre,

APPROUVE les mouvements constituant les décisions modificatives n° 1 au budget principal comme au budget annexe, de l'exercice 2022, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

9 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la FNACA

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 307 € à la FNACA afin de soutenir ses actions liées au devoir de mémoire,

DIT que les crédits sont prévus au budget.

10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix POUR, 1 sans participation,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1156 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers selon la répartition ci-dessus afin de soutenir ses actions liées au secours aux personnes,

DIT que les crédits sont prévus au budget.

11 - Participation de la ville au financement d'une partie des licences sportives au profit des enfants et des jeunes inscrits dans une association sportive pierre-bénitaine.

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

DECIDE de participer, à hauteur de **50 euros**, au coût de la licence sportive de tout enfant et/ou jeune scolarisé, de la naissance jusqu'au collège inclus;

DIT que cette participation vient en déduction du prix total de la licence sportive, et sera remboursée en fin d'année 2022 aux différents clubs sportifs pour la saison 2022/2023 ;

DIT que les crédits sont prévus au budget.

POLE TECHNIQUE

12 - Convention d'adhésion aux activités de Conseil en Energie Partagé du SIGERLy

Rapporteur: Monsieur COUPE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

APPROUVE l'adhésion à la nouvelle offre de Conseil en Énergie Partagé proposé par le SIGERLy, pour les niveaux 1, 2 et 3 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention CEP, les annexes et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget principal 2023.

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

13 - Acquisition d'une propriété par préemption – parcelle AL11 sise 64 Rue Salengro 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

APPROUVE l'acquisition, par voie de préemption, de la parcelle AL11, sise 64 Rue Salengro 69310 PIERRE-BENITE, aux conditions présentées ci-dessus

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2023 de la collectivité.

POLE FAMILLES & EDUCATION

14 - Convention de mise à disposition de la référente santé municipale auprès de la crèche "La Ruche"

Rapporteur: Madame LECLERE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de la référente santé accueil Inclusif municipale auprès de la crèche « la Ruche » gérée par le Centre Social à raison de 4 heures par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2023, et tous les documents s'y rapportant. Cette convention tripartite sera conclue entre la ville de Pierre-Bénite, l'agent concerné, et le Centre Social « Graine de Vie » pour une durée de 3 ans.

15 - Convention conclue avec le CRIJ Auvergne Rhône Alpes pour la mise en place du dispositif Promeneurs du Net.

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Promeneurs du Net entre le Centre Régional d'Information jeunesse et la ville de Pierre-Bénite, et tous les documents s'y rapportant.

16 - Convention d'accompagnement à l'analyse de la pratique des équipes Petite Enfance

Rapporteur: Madame LECLERE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions entre la Ville de Pierre-Bénite et l'association OCELLIA, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Pierre-Bénite et Madame JANNAUD, psychologue clinicienne, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et tous les documents s'y rapportant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité

17 - Convention de partenariat avec le collège Marcel Pagnol pour l'accompagnement des collégiens exclus temporairement

Rapporteur: Madame TABBOUBI

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre le Collège Marcel Pagnol et la ville de Pierre-Bénite, et tous les documents s'y rapportant, pour assurer la prise en charge des élèves exclus temporairement.

ADMINISTRATION GENERALE

18 - Voeu pour le conseil municipal

Rapporteur: Monsieur JAVAZZO

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

APPROUVE le vœu proposé ci-dessus-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 19:45